

Acceptation des risques

Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques

L'abonné aux activités de conditionnement physique offertes par LA MUNICIPALITÉ DE LAROCHE RECONNAIT par la signature du présent contrat:

- que la pratique du conditionnement physique et des activités plus particulières auxquelles il a accès comporte certains risques.
- que ces risques peuvent varier d'une personne à l'autre selon son état de santé, sa condition physique ainsi que ses attitudes et comportements vis-à-vis le respect des principes d'entraînement et des règles mises en avant par le centre. Ces risques sont, de façon plus particulière, mais non limitative, les suivants : une tension artérielle anormale, un malaise à la poitrine, un étourdissement, un évanouissement, des crampes et des nausées, et rarement, une crise cardiaque.
- qu'il est de son devoir de:
 - respecter les règles, les consignes et les façons de faire applicables aux activités auxquelles il participe, et ce, pour diminuer le plus possible les risques de dommages corporels et matériels;
 - transmettre à l'intervenant responsable toute information pouvant être liée à sa participation aux activités;
 - ne pas aller au-delà de ses capacités;
 - cesser toute activité en cas de malaise, douleur, épuisement ou symptôme ressenti pendant ou après une activité ou un exercice;
 - aviser une personne présente en cas de besoin;
 - faire appel aux services d'urgence si la situation l'exige.
- De plus, l'abonné SAIT qu'il peut soumettre ses interrogations à la direction ou son personnel concernant non seulement les risques, mais également les services, les installations, l'équipement, les appareils et tout le matériel mis à sa disposition.

L'abonné déclare avoir pris connaissance des risques et des conditions énumérés dans le présent formulaire et être en mesure d'entreprendre le programme EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE ET EN ACCEPTE LES RISQUES que peuvent comporter les activités auxquelles il est inscrit.